L’exécutif renonce finalement à l’attestation de sortie en journée (MàJ : la nouvelle attestation mise en ligne ne fonctionne pas)

21/03/2021 à 11h07



21/03/2021

C’est un nouveau raté pour les attestations de déplacement. Leurs nouvelles versions numériques ont été mises en ligne dans la nuit de samedi à ce dimanche. Mais celle destinée à la tranche horaire 6 heures – 19 heures, utile dans les 16 départements confinés une troisième fois en un an, ne fonctionne pas.

Techniquement, l’onglet qui devrait permettre de sélectionner un motif de déplacement en journée n’est pas accessible. Seuls les motifs pour la période du couvre-feu entre 19 heures et 6 heures sont fonctionnels. **Dans la matinée, une mise à jour a indiqué que la fonction sera «*bientôt disponible*».** […]

Le Parisien

20/03/2021

La polémique a eu raison de l’absurdité. Alors que la nouvelle attestation dérogatoire de sortie, mise en ligne ce week-end

par le ministère de l’Intérieur, a été très vivement critiquée, l’exécutif a décidé de la supprimer en journée.

www.lefigaro.fr